

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Date de convocation :

26 octobre 2023

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 11
Pouvoir : 0
Votants : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1542/2023

Objet :

« Uniformisation des
durées de concession
funéraire »

Suite à la délibération n°1540, fixant le tarif de nouvelles concessions, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des Conseillers d'unifier les durées de demande de concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité de fixer la durée à 30 ans, pour toute concession.

Ainsi le prix des redevances funéraires et les durées, à compter du 8 novembre 2023, seront pratiqués comme suit :

CONCESSION AU CIMETIERE <i>1M²</i>	30 ANS	100€
---	---------------	------

CONCESSION D'UNE CAVURNE <i>60 cm X 60 cm</i>	30 ANS	300€
---	---------------	------

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 051-215101395-20231107-1542-DE

CONCESSION D'UNE CAVURNE EN TERRAIN NU <i>60 cm X 60 cm</i>	30 ANS	100€
CONCESSION AU COLUMBARIUM	30 ANS	400€
OCCUPATION DU CAVEAU TEMPORAIRE Dans la limite maximum de 90 jours	Par jour	5€

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 13 novembre 2023.

**Le Maire,
J. ROUSSINET**

